

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## UF 41 Rapid

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	UF 41 Rapid
<b>Code du produit</b>	400529
<b>UFI</b>	X0T2-HVVD-366N-QDJP

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produit de nettoyage
<b>Utilisations déconseillées</b>	Pas de distribution aux utilisateurs privés.

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Flühler Reinigungsprodukte AG Mühlestrasse 4 8344 Bäretswil Tel. 044 939 91 91 Fax. 044 939 91 99 info@fluehler.ch
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Tox Info Suisse)
<b>Date de révision</b>	28.10.2021
<b>Version</b>	GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

**Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.  
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

2 Propylheptanoethoxilate, No.-CAS 160875-66-1  
2-aminoethanol; ethanolamine, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3  
C6 Alkylglucosid, No.-CAS 54549-24-5

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Produit de nettoyage.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
2 Propylheptanoethoxilate	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 160875-66-1 No.-Index: 605-233-7
2-aminoethanol; ethanolamine	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8
C6 Alkylglucosid	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 54549-24-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Effets aigus anticipés: Érythème. Sensation de brûlure superficielle.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Neutraliser avec du (de la, de l') Agents neutralisants acide.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

#### **2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	4 ppm STEL [KZGW] (aerosol, vapour) 10 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZGW] (aerosol, vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK] (aerosol, vapour)
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	3 ppm STEL 7.6 mg/m <sup>3</sup> STEL
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1 ppm TWA 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs)	3 ppm STEL [KZGW] (4 X 15 min) 7.6 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZGW] (4 X 15 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 ppm TWA [TMW] 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	0.2 ppm Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time) 0.51 mg/m <sup>3</sup> Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Sensitizers	skin sensitizer
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	0.2 ppm TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time) 0.51 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	0.2 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed sum of vapor and aerosol, exposure factor 1) 0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)

sum of vapor and aerosol, exposure factor 1)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
<b>Protection individuelle</b>	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Temps de percée: > 30 min. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Bleu-vert.
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	12

<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.02
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible
--	------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réaction exothermique avec des acides forts.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Corrode les métaux communs. Des métaux.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)</b> Dermal LD50 Rabbit = 1000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 1.3 mg/L 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1720 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
<b>Cancérogénicité</b>	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible
<b>Expérience chez l'homme</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Provoque de graves brûlures.

**Autres données** Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Peut changer le pH de l'eau.

### **2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)**

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation

Biodegradable under anaerobic conditions.

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

EC50 72 h *Desmodesmus subspicatus* 15 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h *Pimephales promelas* 227 mg/L [flow-through] (IUCLID)

LC50 96 h *Brachydanio rerio* 3684 mg/L [static] (IUCLID)

LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 300 - 1000 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 114 - 196 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* >200 mg/L [flow-through] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

EC50 48 h *Daphnia magna* 65 mg/L (IUCLID)

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable . Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): (S)161001.
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides peuvent être évacués sur décharge, si les réglementations locales le permettent.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.

<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. VOC (CH) = 0% Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 8. (CH)
------------------------------------	---

#### **2 Propylheptanoethoxilate (CAS 160875-66-1)**

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 7749, hazard class 1 - slightly hazardous to water (average molecular weight 186.2 g/mol)
---	--

#### **2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([205-483-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 94, hazard class 1 - slightly hazardous to water
<b>C6 Alkylglucosid (CAS 54549-24-5)</b>	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 3543, hazard class 1 - slightly hazardous to water

<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.
---	--------------

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 3, ,6, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16.
-----------------	---

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
<b>Procédure de classification</b>	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Uniquement pour utilisation industrielle.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.